

Destinataires

- Monsieur le Préfet de l'Isère – DCSD – Bureau de l'Environnement ;
- Monsieur le Préfet de l'Isère – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ;
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais ;
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien ;
- Monsieur le Maire de Roussillon ;
- Monsieur le Maire de Saint Clair du Rhône ;
- Madame le Maire du Péage de Roussillon ;
- Madame le Maire de Condrieu ;
- Monsieur le Directeur de la Société ADISSEO France S.A.S. ;
- Monsieur le Directeur de la Société ENGRAIS SUD VIENNE ;
- Monsieur le Directeur de la Société NOVAPEX ;
- Monsieur le Directeur de la Société RHODIA OPERATIONS ;
- Monsieur le Directeur de la Société RHODIA SILICONES ;
- Monsieur le Directeur de la Société RUBIS STOCKAGE ;
- Monsieur le Directeur de la Société OSIRIS G.I.E. ;
- Monsieur le Directeur de la Société GEODIS BM ;
- M. le Proviseur du lycée de l'Édit ;
- M. le Chef d'établissement du centre scolaire Jeanne d'Arc ;
- M. le Président de la FRAPNA ;
- Monsieur Jean PERTUIS - Association « Vivre Ici – Vallée du Rhône Environnement » ;
- M. le Président de l'Association AERIS ;
- M. le Président de SUP'AIR ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société ADISSEO France S.A.S. ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société ENGRAIS SUD VIENNE ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société NOVAPEX ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société RHODIA INTERMÉDIAIRES ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société RHODIA SILICONES ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société RUBIS STOCKAGE ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la Société OSIRIS G.I.E. ;
- M. le Secrétaire du CHSCT de la société GEODIS BM ;

Assistaient également à la réunion

Mr Didier GUIRAUD, Sous-préfecture de Vienne

Mr Christian SALENBIER, DREAL Rhône-Alpes – Unité Territoriale de l'Isère

Mme Lise TORQUET, DREAL Rhône-Alpes, Unité territoriale de l'Isère – CIRIMI

Mr Frédéric FOURNIER, SDIS 38 Adjoint au Chef de Groupement

Mr Fernand FRANCES – Adjoint au Maire de Salaise sur Sanne

Mme Justine MENGUY – Service Sécurité Civile de la Mairie de Salaise sur Sanne

Mme Christiane MOUCHIROUD – Responsable Environnement de la Mairie de Salaise sur Sanne

Mr Bruno GUIS – Air Liquide – Directeur Régional

Mr Antoine LABOUREUR – Tourmaline – Directeur de département

Mr Jean-Paul SOULIER – Tourmaline – Directeur de projet

Mr Serge POMMELET – ECTRA SAS – Président

Mme Anne-Laure LEBLOND – TERIS RON – Ingénieur Procédé HSE

Mr Gaëtan LONQUEU – Linde Gas – Directeur

Mr Laurent CAUVY – Linde Gas – Chef de Projet

Mr Olivier ALGLAVE – Geodis BM – Responsable pilotage flux

Mr Jean-Michel BAR – Rhodia Opérations – Responsable HSE

Mr Michel TROFIMOFF – Bluestar Silicones – Directeur HSE

Mr Michel PERRIER – AMaRisk – Secrétariat du CLIC

Absents / Non représentés

La communauté de communes du Pilat rhodanien

La commune de Péage de Roussillon

La société Engrais Sud Vienne

Le centre scolaire Jeanne d'Arc au Péage de Roussillon

La FRAPNA

L'association « Vivre Ici – Vallée du Rhône Environnement »

Le CHSCT d'Adisseo

Le CHSCT d'Engrais Sud Vienne

Le CHSCT de Novapex

Le CHSCT de Géodis (membre suppléant)

Compte rendu de la réunion

Mr l'Adjoint au Maire de Salaise sur Sanne accueille les membres du CLIC.

La séance est ouverte à 14h30 par Mme XIMENES, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Vienne, Président du CLIC.

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *Accueil*
- *Rappel du rôle et des missions du CLIC*
- *Bilan de la campagne d'information de l'automne 2008 - Résultats de l'enquête de perception*
- *Présentation du bilan des actions en matière de prévention des risques (article D.125-34) des 9 exploitants, dont Tourmaline*
- *Projets industriels autres, Linde – Air Liquide- Teris*
- *Etat d'avancement des PPI - exercices*
- *Point sur l'avancement du PPRT*
- *Mise en place du CISST (Comité Interentreprises de Santé et de Sécurité au Travail)*
- *Information des entreprises intervenant à l'extérieur des plateformes mais à l'intérieur des périmètres PPI*
- *Questions diverses*

En préambule, **Mr Foray** précise que la séance du jour prévoit l'intervention des sociétés Teris, Air Liquide et Linde Gas qui ne sont pas membres du CLIC mais dont il a semblé intéressant de présenter les projets en raison de leur présence sur la plateforme.

La société Tourmaline effectuera également une présentation en raison de la mise en service très prochaine d'une partie de ses installations, l'établissement étant classé Seveso seuil haut.

Rappel du rôle et des missions du CLIC

Mr Foray introduit son propos en présentant la DREAL, issue de la fusion d'une partie de la DRIRE, de la DRE et de la DIREN, et en précisant que les missions et les hommes restent les mêmes en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Il présente les principales missions du CLIC :

- associé à **l'élaboration du PPRT** par l'intermédiaire d'un représentant élu, le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT
- informé par l'exploitant du **bilan annuel de l'entreprise** ; la forme n'est pas précisée par les textes ; compte tenu du nombre d'exploitants sur la plateforme, une présentation orale de courte durée a été choisie,
- informé des **projets de modification ou d'extension** des installations ; plusieurs projets seront présentés au cours de cette séance,
- destinataire, lorsqu'ils existent, des **rapports d'analyse critique** d'éléments du dossier d'autorisation
- destinataire des **plans d'urgence** et informé des exercices ; la SIDPC interviendra sur ce sujet au cours de la séance,
- peut émettre des observations sur les **documents d'information**
- peut demander aux exploitants et à l'administration des informations sur les **accidents**
- peut faire réaliser des **tierces expertises**

Il précise que le CLIC ne traite que des risques technologiques.

Compte tenu du nombre d'établissements concernés et de la densité des ordres du jour qui en découle, **Mr Foray** propose que le nombre de réunions du CLIC soit éventuellement porté à 2 par an.

Mme Ximenes, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, approuve cette proposition.

Retour sur la campagne d'information – Mme TORQUET, DREAL Rhône-Alpes – Unité territoriale de l'Isère - CIRIMI

Mme Torquet, fait la synthèse des événements qui se sont déroulés pendant la campagne. Elle présente les documents qui ont été communiqués, et dont les membres du CLIC ont été destinataires.

La campagne a été lancée dans l'Isère le 10 octobre 2008 et dans le Rhône le 24 octobre 2008, par conférence de presse du Préfet du département.

Cette campagne d'information répond à une obligation réglementaire d'informer les populations potentiellement exposées aux risques technologiques.

Les documents et outils pédagogiques ont été transmis aux responsables d'établissements publics et privés situés à l'intérieur des zones PPI.

La mutualisation de l'information a permis de dépasser les seules exigences réglementaires pour l'information. Mme TORQUET présente les actions supplémentaires réalisées au cours de cette campagne d'information : actions en milieu scolaire, dossier de relais d'opinion, réalisation d'un film et d'un dessin animé, édition et distribution d'une lettre d'information « Regards sur le Risque ».

Les dépenses (environ 800 000 euros) ont été supportées à 70 % par les exploitants, 90 000 euros ont été pris en charge par l'Etat, le solde par les collectivités concernées, diffusion par les communes non comprise.

Une évaluation de l'impact de cette campagne a été faite en juin 2009 par le biais d'une enquête téléphonique dont les résultats sont présentés sur le site www.lesbonsreflexes.com.

2 347 entretiens ont été réalisés en Rhône-Alpes, dont 647 en Isère et 200 sur le bassin Roussillonnais. Cette enquête reposait sur 24 questions portant sur la place des risques dans les préoccupations des riverains, sur le niveau d'information des populations, et sur la connaissance du signal d'alerte et des consignes.

Il en ressort, au niveau régional :

- La qualité de l'air est la première préoccupation
- Bonne perception de la campagne d'information
- Amélioration de la connaissance des consignes en cas d'alerte d'accident technologique

Au niveau de Roussillon, les tendances sont un peu différentes :

- Le risque arrive en tête, à égalité avec l'air
- Les populations ont le sentiment d'être plus exposées aux risques technologiques qu'ailleurs
- Elles ont aussi, plus qu'ailleurs, le sentiment d'être bien informées

Les suites qui seront données à cette campagne sont les suivantes :

- Capitaliser sur le fonctionnement et les partenariats mis en place pour la campagne
- Pérenniser les supports d'information reconnus

- Mener une réflexion afin d'améliorer la fréquentation des réunions publiques
- Mener une réflexion sur les moyens d'alerte et les consignes
- Travailler sur les TMD (qui restent une préoccupation importante)
- Renforcer les structures de concertation (suites Grenelle)

Mr Frances demande sur quels critères les personnes interrogées ont été choisies.

Les personnes interrogées ont été choisies de manière aléatoire dans l'annuaire téléphonique.

Mr Frances n'est pas d'accord avec les propos tenus à propos de la participation de l'Education Nationale ; il considère que l'Education Nationale n'a pas soutenu les mairies lors de la rédaction des Plans Particuliers de Mise en Sûreté des établissements scolaires. **Mr Fleynet**, proviseur du lycée de l'Edit, indique que ce plan est en place dans son établissement, et qu'il fait l'objet d'un exercice annuel ; il a été élaboré en s'aidant du site www.lesbonsreflexes.com . **Mr Foray** précise qu'au niveau régional, il a pu constater une forte collaboration des deux rectorats concernés et un intérêt manifeste de la part de nombreux chefs d'établissement. L'expérience a montré que les progrès réalisés sur le sujet des déchets sont en grande partie dus à l'implication des enfants ; **Mr Foray** pense qu'il pourrait en être de même pour les risques.

Mme Ximenes constate que la collaboration sur le sujet des risques avec l'Education Nationale en est à ses débuts, et souligne que ce premier travail est un encouragement à poursuivre la démarche.

Pour **Mr Foray** les résultats de l'enquête sont satisfaisants compte tenu de l'investissement financier et du temps passé, et souhaite poursuivre dans cette direction.

Présentation de la société TERIS – Mme Anne-Laure LEBLOND

TERIS traite depuis 2001 la majorité des déchets de la plateforme de Roussillon. L'arrêt de certaines fabrications sur la plateforme a contraint TERIS à se tourner vers l'extérieur pour maintenir un volume critique de déchets à traiter sur les installations.

Il a fallu adapter les installations et l'organisation à cette nouvelle situation :

- Mise en place en 2008 d'un nouveau stockage de déchets organiques,
- Mise en place en 2009 de 2 stockages de 300 m³ d'eaux résiduelles concentrées

Ces stockages permettent de lisser l'activité.

Les déchets étant livrés par camions, il a été nécessaire de renforcer les équipes de logistique et des laboratoires.

Mr Foray rappelle que TERIS n'est pas soumis à autorisation AS, mais qu'il est situé sur la plateforme ; il est donc important d'informer le CLIC des événements le concernant.

Présentation de la société TOURMALINE/ ECTRA – Mr Serge POMMELET (Ectra) et Mr Jean-Paul SOULIER (Tourmaline)

ECTRA est la société locataire des locaux dont TOURMALINE est propriétaire sur l'ancien site de STAHL INDUSTRIAL COLORANTS.

ECTRA est principalement présent sur la région grenobloise. Le site de Saint Clair du Rhône entre actuellement en exploitation et sera totalement opérationnel le 1^{er} janvier 2010 pour le stockage et la logistique de matières dangereuses.

ECTRA est une PME à capitaux privés de 120 personnes, bénéficiant d'une expérience de 28 ans ; elle gère actuellement plusieurs sites de stockage de produits à destination de l'industrie électronique, parmi lesquels 2 sites Seveso.

Les activités d'ECTRA s'articulent autour de 6 pôles :

- Logistique
- Emballage et conditionnement
- Transport
- Transfert industriel
- Conseil et ingénierie
- Reverse logistics (collecte, traitement, valorisation des déchets et retours, gestion des emballages)

L'implantation à Saint Clair du Rhône permettra un développement de l'activité industrielle dans la région lyonnaise. Les produits stockés seront principalement de type hydrocarbures, liquides inflammables, chimie de base, produits pharmaceutiques et cosmétiques, en fonction des autorisations dont bénéficie le site.

Mr Frances demande si une réunion publique est prévue sur ce projet.

Mr Foray précise que l'autorisation d'exploiter ayant été délivrée à l'issue de l'instruction du dossier de demande d'autorisation, il n'y a aujourd'hui aucune obligation de tenir une réunion publique, l'information des populations ayant été faite par le biais de l'enquête publique. Il y aura néanmoins des réunions publiques dans le cadre de la mise en place du PPRT, probablement au 2^{ème} semestre 2010.

Mr Soulier présente la société TOURMALINE, groupe d'investissement immobilier. Le bâtiment qui sera exploité par ECTRA est en cours d'essais du point de vue de la protection incendie. Les perspectives initiales d'occupation du site (100 000 m²) pour le stockage de matières dangereuses ne seront probablement pas atteintes. TOURMALINE est donc actuellement en pourparlers pour consacrer, dans un premier temps, les bâtiments non occupés à de l'entreposage classique (rubrique 1510).

Présentation de la société ADISSEO – Mr André DUBOIS, directeur du site Les Roches / Roussillon

Mr Dubois présente le bilan d'activités de l'établissement des Roches Roussillon, qui comporte une unité sur Saint Clair du Rhône et une unité sur Roussillon.

Principales dispositions / exigences réglementaires concernant la maîtrise des risques :

- Politique de prévention des accidents majeurs
- Système de gestion de la sécurité (SGS)
- Etudes de dangers, remises en 2006 pour Roussillon et en 2008 pour Les Roches
- Plan d'urgence (OSIRIS présentera ce point)-> Plan d'opération interne (POI)
- Information des autorités (DRIRE/Préfecture) en cas d'incident notable
- Contrôles/ visites d'inspection de la DRIRE

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

- L'objectif permanent de zéro accident (hommes, environnement, unités, transport) implique que tout incident, anomalie ou non-conformité soit systématiquement

enregistré et analysé afin de définir et de mettre en œuvre le mode de traitement approprié

Démarche de communication à chaud, mise en place fin 2008 à la demande de l'Administration et de l'UIC :

- ° vise à informer rapidement la société civile des incidents, mêmes mineurs, survenant sur les sites chimiques et pouvant être perçus à l'extérieur,
- ° 8 communications effectuées depuis le début d'année 2009 :
 - 4 ont conduit à l'application de la procédure d'information des autorités :

9 mars 2009 à Saint Clair du Rhône : fuite interne sur l'atelier CS₂ conduisant à la pollution de l'eau de refroidissement par de l'huile, dirigée vers le bassin de rétention. Cet incident n'a eu aucun impact sur le milieu naturel. L'échangeur a été remplacé

20 mai 2009 à Saint Clair du Rhône : combustion de soufre dans le calorifuge d'un bac suite à un débordement ancien par trop plein à la suite duquel le bac avait été équipé d'une sécurité de niveau haut. Le départ de feu a été traité avec les moyens d'intervention internes. Le bac a été remplacé.

9 septembre 2009 à Saint Clair du Rhône, plusieurs appels en mairie pour des odeurs piquantes perçues à l'extérieur. Les unités fonctionnant normalement, une des hypothèses retenues est la présence de conditions météorologiques particulières : vents rabattants et diffusion faible

21 septembre 2009 à Saint Clair du Rhône : alerte gaz niveau 2 ayant déclenché la sirène interne perçue à l'extérieur

Bilan synthétique du SGS

Le SGS a fait l'objet de 7 audits internes et 9 audits par tierces parties. Il y a également eu 4 contrôles inopinés portant sur les déchets et les rejets atmosphériques et aqueux. Ces audits et contrôles n'ont pas donné lieu à des remarques spécifiques.

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur les 2 sites représentent 2 360 000 euros en 2009. Cette somme est à peu près récurrente chaque année.

7 exercices d'alerte ont été réalisés en 2009.

Décisions individuelles visant les installations

2 dossiers de demande d'autorisation sont en cours d'instruction, pour lesquels l'avis de recevabilité pourrait être rédigé d'ici la fin de l'année 2009.

Mme Torquet rappelle la démarche volontaire impulsée par le CIRIMI relative à l'information réciproque industriels/maires en cas d'événements perceptibles de l'extérieur. Elle demande si une convention a été signée, si elle est opérationnelle et si elle fait partie du plan de communication à chaud.

Mr Dubois confirme que cette convention fait partie de la communication à chaud, mais qu'il n'y a pas eu d'événement sur Roussillon qui aurait pu permettre de la mettre en application.

Mr Perrotin souligne le caractère nécessaire de cette action, qui permet au maire de répondre aux préoccupations de ses administrés en les informant rapidement et précisément sur tout événement

perceptible de l'extérieur, et qui renforce ainsi la crédibilité des communes dans la gestion des risques majeurs. La mise en place de conventions semblables a été étendue à des entreprises non Seveso telles que Tredi et GDE. Pour lui, le dispositif fonctionne bien, après quelques difficultés de démarrage.

Mr Dubois confirme qu'en cas d'événement perceptible depuis l'extérieur, l'activation de la communication à chaud fait partie des premiers réflexes de l'entreprise.

Présentation de la société Rhodia Opérations Roussillon – Mr Jacques GALLUCCI, directeur des opérations

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur le site représentent 2 500 000 euros en 2008. Cette somme est à peu près récurrente chaque année. Ils portent principalement sur les sphères d'ammoniac (tenue au séisme, ignifugation des pieds, mise en place de nouveaux détecteurs) mais aussi sur les cuvettes de rétention, sur le traitement des COV et sur l'amélioration de la sécurité des procédés.

Environ 2000 heures ont été consacrées à la formation de l'ensemble du personnel en 2008 (environ 250 personnes).

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

Deux incidents sont à signaler en 2008 :

- 9 juin 2008 : légère fuite d'ammoniac gazeux sur une vanne d'un groupe frigorifique détectée par les capteurs de la zone, sans impact extérieur (quantité rejetée estimée entre 10 et 20 kg) ; l'installation a été mise en sécurité automatiquement, le POI a été déclenché et des rideaux d'eau ont été mis en place à titre préventif.
- 28 août 2008 : rejet d'ammoniaque au canal d'effluents aqueux. La concentration dans le rejet de la plateforme a dépassé le seuil de toxicité pour les alevins du fait d'un débit de rejet général très faible et non d'un rejet anormal de l'unité. L'impact extérieur a été limité dans l'espace (rejet interne de la plateforme) et dans le temps (quelques minutes).

Pas d'incident à signaler en 2009

Bilan synthétique du SGS

Le SGS a fait l'objet d'un audit triennal SIMSER+ (référentiel interne intégrant les exigences de l'ISO 14001 et OSHA 18001) pour lequel il a obtenu un classement au niveau 6.

L'implication du personnel est assurée par la formation et les inspections planifiées, ainsi que par les réunions d'équipe qui comportent systématiquement un point sécurité.

Les autres actions remarquables du SGS sont : le contrôle des intervenants extérieurs, l'identification des risques et en particulier la mise à jour quinquennale des études de dangers et la maîtrise des modifications, et la réduction de l'impact environnemental en particulier concernant les rejets aqueux et atmosphériques.

Décisions individuelles visant les installations

Entre 2008 et 2009, le site a fait l'objet de 7 arrêtés préfectoraux, dont un de mise en demeure à propos des rejets de COV.

Mr Perrotin demande si le site est concerné par les problèmes de qualité des vannes récemment relatés dans la presse. **Mr Gallucci** indique qu'après vérification, aucune vanne de ce type n'est présente dans les unités de Rhodia, et que le fournisseur impliqué n'est pas référencé chez Rhodia.

Mr Frances demande si l'incident concernant le rejet d'ammoniaque a donné lieu à un détournement du rejet vers le bassin d'urgence de la plateforme, ce que confirme **Mr Gallucci**.

Présentation de la société Novapex – Mr Alain AUTHIER, directeur

En introduction, Mr Authier indique que Novapex est fortement impactée par la crise économique avec une diminution de production de 40 %, situation aggravée par un incendie survenu pendant l'été 2009 ; malgré ce contexte, Novapex maintient un investissement lourd sur la plateforme avec la mise en service en janvier 2010 d'un nouvel atelier de production.

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur le site représentent environ 1 500 000 euros sur la dernière année. Cette somme est à peu près reconduite chaque année. Ils portent principalement sur les études (effets dominos, classification de produits), la suppression de l'utilisation de conteneurs d'acide sulfurique, les cuvettes de rétention et l'application de la directive ATEX.

Environ 2500 heures ont été consacrées à la formation de l'ensemble du personnel sur des sujets de sécurité.

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

Un accident est à signaler dans le courant de l'été 2009 :

- Fuite de produit au niveau d'une pompe et inflammation de la zone ; l'intervention a bien fonctionné, que ce soit au niveau des secours internes, ou externes. Cet incendie n'a pas eu d'impact sur les personnes ou l'environnement. Les dégâts importants sur les installations induisent une limitation de la capacité de production.

Les mesures prises à la suite de cet incendie sont : le changement du modèle de pompe, le déplacement et le renforcement des câbles électriques, le renforcement des tuyauteries.

Bilan synthétique du SGS

Le SGS a fait l'objet d'audits internes et externes. Quelques remarques restent à traiter.

L'implication du personnel est assurée par la formation ainsi que par les réunions d'équipe qui comportent systématiquement un point sécurité.

Novapex applique la procédure de communication à chaud, qui a été mise en œuvre plusieurs fois à l'occasion de la mise en route de la torchère.

Les actions remarquables du SGS sont : l'identification des risques et en particulier la mise à jour quinquennale des études de dangers, la mise en place d'une veille réglementaire informatisée, et la réalisation d'audits des systèmes de protection.

Décisions individuelles visant les installations

Un dossier de demande d'autorisation est en cours d'instruction ; il concerne le nouvel atelier IPA. L'enquête publique a eu lieu et l'arrêté d'autorisation d'exploiter est attendu pour la fin 2009.

Mr Giraud fait remarquer que lors de l'incendie, une personne a été atteinte par des projections de produits.

Mr Authier précise que cette personne s'est immédiatement rincée sous la douche puis a été soignée à l'infirmerie et qu'elle ne présente aucune séquelle. Le pompier qui était tombé a également été pris en charge immédiatement. Il n'y a donc pas eu de blessé.

Pour **Mr Foray**, l'incendie a été bien maîtrisé, bien que l'évacuation des 17 000 m³ d'eaux d'extinction d'incendie ait présenté un problème avec un entraînement de cumène dissout en début et en fin d'intervention.

Présentation de la société Bluestar – Mr Marc DELANNOY, responsable des opérations

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur le site représentent 1 880 000 euros sur la dernière année. Ils portent principalement sur les tests des mesures de maîtrise des risques (MMR), l'amélioration des dispositifs de sécurité des ateliers de synthèse, la mise en place d'un bassin de décantation, le revamping du parc de stockage sud (sphère de chlorure de méthyle) et la mise en œuvre de MMR complémentaires préalables à la mise en place du PPRT.

Bilan synthétique du SGS

Le SGS et les événements qui lui sont associés sont très semblables à ceux de Rhodia, dont Bluestar est issu.

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

3 incidents sont à signaler en 2007 et 2008 :

- Emission de poussières de silicium lors d'un arrêt technique ; cette erreur humaine n'est maintenant plus possible
- Emission d'acide chlorhydrique gazeux lors d'une opération de chargement de chlorure d'aluminium ; les installations ont été modifiées pour que l'incident ne puisse plus se produire
- Défaillance électrique entraînant l'émission d'un panache d'acide chlorhydrique gazeux à la cheminée ; l'analyse de l'incident est en cours, et des mesures correctives immédiates ont été mises en place : augmentation du débit d'eau sur la colonne d'abattage

Plan de progrès

Plusieurs actions sont menées dans le cadre du Plan de Progrès : révision de documents (document unique, POI, procédure IPS), finalisation du principe de test des capteurs, mise en place d'indicateurs HSE, plan d'action à la suite des études de dangers PPRT, et instauration d'une semaine de sensibilisation HSE sur le site.

Décisions individuelles visant les installations

Un dossier de demande d'autorisation est en cours d'instruction ; il concerne le nouvel atelier SILVIN 3. L'enquête publique est terminée et un projet d'arrêté d'autorisation doit maintenant être élaboré par l'inspection.

4 arrêtés complémentaires ont été pris.

Mme Cordier se fait préciser le volume du bassin de décantation récemment construit, qui est de 360 m³.

Mr Frances relève le taux de réalisation de 60 % des MMR et s'interroge sur les modalités de prise en compte des actions restant à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure PPRT.

Mr Delannoy indique que ce point est conforme au planning présenté dans les études de dangers.
Mr Foray précise que la mise en place des MMR doit être faite dans les 5 ans qui suivent la clotûre de l'étude des dangers permettant l'engagement de l'élaboration du PPRT.

Présentation de la société Osiris – Mr Jean-Louis MARTIN, Administrateur du GIE

OSIRIS est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) constitué par les exploitants de la plateforme des Roches / Roussillon pour la gestion des services mutualisés sur la plateforme : sécurité et intervention, santé au travail, production et distribution d'énergie, gestion des trafics camions et trains sur la plateforme, ...

L'intervention de Mr Martin porte sur les moyens d'intervention communs de la plateforme :

- Moyens humains : 30 pompiers Osiris et 105 pompiers auxiliaires
- Moyens matériels spécifiques pour l'intervention sur site chimique et pétrolier et réseau incendie

Exercices POI

Les moyens d'intervention ont été testés au cours de 10 exercices en 2009 (7 à Roussillon et 3 à Saint Clair du Rhône). Ces exercices visent à simuler des situations aussi réelles que possible ; il est fait en sorte que chaque exercice soit différent des autres.

Sur chaque site, un des exercices a été réalisé avec la participation des secours extérieurs : pompiers de Roussillon à Roussillon, pompiers de Condrieu, Roussillon et Vienne aux Roches.

Projets visant à l'optimisation des moyens de secours

Les investissements réalisés en 2009 représentent environ 750 000 euros :

- Projet sur 2 ans de modification du réseau incendie pour une mise en pression permanente à 10 bar.
- Fiabilisation du réseau incendie du site des Roches,
- Modification du parc radio des équipes d'intervention,
- Mise en service de nouveaux équipements d'intervention (camion poudre, canon Vector)
- Mise à jour des documents de crise de la plateforme (dossier POI)

Les investissements prévus pour 2010 représentent environ 640 000 euros :

- Poursuite du projet de modification du réseau incendie pour une mise en pression permanente à 10 bar,
- Mise en service d'un nouveau mode de lancement et de suivi de l'alerte sur les 2 sites qui permet de moduler le nombre de personnes alertées en fonction de la zone de déclenchement de l'alerte.

Mr Perrotin soulève le problème des sirènes PPI, qui ne sont pas toutes audibles à l'intérieur des zones concernées par le PPI. Il ajoute que la sirène est un moyen officiel et visible et insiste sur le fait que la performance de la diffusion de l'alerte joue sur la crédibilité vis-à-vis des populations dans la capacité à maîtriser les risques.

Il est indiqué que la mairie de Salaise prévoit de réaliser une étude acoustique pour cartographier la perception des sirènes PPI.

Mr Foray rappelle que les questions posées lors des réunions publiques pendant la campagne d'information ont fait ressortir ce problème, et qu'une action sur ce point est prévue en collaboration avec les SIDPC de la région.

En réponse à une question du **CHSCT de Rhodia**, **Mr Martin** présente brièvement le service « Santé au Travail » assuré par Osiris pour les membres du GIE.

Présentation de la société Géodis – Mr Jean-Noël ROZIER, Responsable d'établissement

Le site de Salaise est un petit site (effectif de 18 personnes à peu près constant).

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur le site représentent 153 000 euros en 2009. Ils portent principalement sur la mise en place de 3 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines, la pose d'un système d'obturation avant rejet des eaux pluviales dans le réseau public, l'installation d'une vidéo-surveillance, l'achat d'un chariot élévateur adapté au fonctionnement en zone ATEX. Des documents relatifs à l'intervention ont également été créés : manuel sécurité destiné aux magasiniers, procédure d'intervention spécifique en cas de fuite d'acide fluorhydrique.

Le programme de réduction des risques prévoit pour les années à venir le renforcement de la stabilité des palettiers, le renforcement de la détection incendie, la mise en place d'éclairages extérieurs et la constitution d'un dossier à destination de la Préfecture visant à réduire les quantités autorisées sur le site.

Bilan synthétique du SGS

4 audits ont été effectués, à la suite desquels les actions suivantes ont été décidées :

- Renforcement des procédures de chargement / déchargement
- Protection extérieure de la réserve d'eau incendie
- Construction d'un mur devant l'entrée du local motopompe (protection contre les effets thermiques)
- Renouvellement de l'affichage sécurité du site

Le site a fait l'objet de 2 inspections par la DREAL, qui ont donné lieu à 11 observations qui ont débouché sur 6 actions correctives.

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

Aucun incident n'est à déplorer sur le site dans les 12 derniers mois.

Des exercices d'alerte ont été réalisés sur le site avec intervention de l'équipe de sécurité ARI (appareil respiratoire isolant)

Le POI est en cours de révision.

Décisions individuelles visant les installations

Le dernier arrêté préfectoral date de juillet 2008 ; il porte sur des prescriptions complémentaires à la suite de la remise de l'étude des dangers.

La tierce expertise concernant les fumées toxiques d'un incendie généralisé des entrepôts a été validée par la DREAL en 2009.

Mr Frances demande des précisions sur l'installation des piézomètres. Mr Rozier indique qu'il y a un piézomètre en amont hydrogéologique du site et 2 en aval, avec prélèvement et analyses tous les 6 mois, et en tant que de besoin en cas d'incident (notamment en cas d'incendie).

Mr Perrotin est satisfait de la révision de la zone d'aléa faible autour du site ; cela va libérer une zone destinée au développement.

Présentation de la société Rubis Stockage – Mme Isabelle CORDIER, Directrice du terminal

Le site de Salaise est également un petit site (6 personnes).

Actions réalisées pour la prévention des risques

Les investissements sur le site représentent plus de 2 000 000 d'euros en 2009. Ils portent principalement sur le remplacement de l'automate par un matériel récent équipé d'une carte dédiée à la gestion des sécurités, le démarrage de la campagne de contrôle complet des fonds de bacs en acier, et la mise en place d'événements complémentaires sur les bacs en construction afin de supprimer le scénario de surpression lente d'un bac pris dans un feu de cuvette.

Une étude technico-économique est en cours à propos des mesures permettant d'améliorer la sécurité sur le site.

Bilan synthétique du SGS

Plusieurs chapitres du SGS ont fait l'objet de mises à jour en 2009. Des audits internes ont été réalisés, et la revue de direction est commune à tous les sites.

Le site a été audité par 2 organismes externes.

Retour d'expérience sur les incidents et accidents significatifs :

Aucun incident n'est à déplorer sur le site en 2008. En 2009, déclenchement involontaire d'un bouton poussoir incendie (BPI).

Des exercices d'alerte ont été réalisés sur le site ; la sirène PPI est testée chaque premier mercredi du mois.

Le POI est en cours de révision.

Décisions individuelles visant les installations

Les 3 derniers arrêtés préfectoraux sont :

- 26/12/2006 : arrêté d'autorisation pour la mise en place de 10 réservoirs supplémentaires
- 02/12/2008 : arrêté autorisant le transfert de déchets route/fer
- 05/06/2009 : arrêté clôturant la mise à jour de l'étude des dangers et des mises à jour demandées pour l'établissement du PPRT. L'étude des dangers sera à mettre à jour pour le 31/08/2011.

Mr Perrotin demande où en est le projet d'extension autorisé en 2006.

A ce jour, 2 bacs ont été mis en exploitation. **Mme Cordier** informe le CLIC qu'une demande est en cours pour prolonger la validité de l'autorisation qui pourrait devenir caduque à la fin de l'année 2009. En réponse à une question du représentant du **CHSCT de Bluestar**, **Mme Cordier** précise qu'aujourd'hui, 15 bacs au total sont en exploitation, correspondant à 15 000 m³ de produits. Elle précise également que l'extension de capacité ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'effectif du site.

Enfin elle indique que l'entreprise subit également la crise.

Présentation de la société Air Liquide – Mr Bruno GUI, Directeur régional

Air Liquide présente un projet de production d'hydrogène sur la plateforme de Roussillon. Jusqu'à présent, la plateforme était alimentée depuis l'usine de Belle-Etoile par un pipeline de 50 km environ. Ce mode d'approvisionnement n'est plus compatible avec l'évolution de la consommation de la plateforme de Roussillon ; c'est pourquoi Air Liquide effectue l'investissement d'une nouvelle usine de production d'hydrogène sur place. La liaison avec Belle-Etoile sera toutefois maintenue opérationnelle, en secours de la production locale.

L'hydrogène sera produit par craquage catalytique du gaz naturel suivi d'un réacteur de Shift et d'une séparation sur charbon actif, par une unité de taille modeste.

L'unité devrait démarrer en avril 2010. L'instruction du dossier de demande d'autorisation est en cours ; l'enquête publique a eu lieu en septembre 2009. Les questions ressortant de l'enquête publique portent principalement sur les rejets de CO₂ et sur la gestion de l'astreinte (garantie en 30 minutes).

Mr Azzopardi demande des précisions à propos de l'astreinte qui semble assurée depuis le site de Belle-Etoile, ce qui ne permettrait pas de garantir un délai d'intervention de 30 minutes.

Mr Guis précise que le personnel d'astreinte sera basé à Roussillon, avec un engagement pour les personnes concernées de pouvoir se rendre en moins de 30 minutes sur site si nécessaire. Un deuxième niveau d'intervention peut être assuré par les équipes de Belle-Etoile et de Feyzin. Un troisième niveau d'astreinte technique est assuré au niveau régional et national.

Mr Perrotin appuie la question de Mr Azzopardi et confirme que ce point n'était pas suffisamment explicite dans la demande d'autorisation.

Mr Guis confirme également que les équipes d'intervention d'Osiris pourront intervenir sur les installations d'Air Liquide, et qu'un soutien avec l'usine d'acétylène (autre installation Air Liquide à côté de la plateforme) est également possible.

Présentation de la société Linde Gas – Mr Laurent CAUVY, chef de projet

Linde Gas présente un projet d'extension sur le site.

Linde Gas est un groupe allemand, leader mondial de production et distribution de gaz de l'air. Le site de Salaise emploie 86 personnes ; il produit des gaz de l'air qu'il distribue par pipes à ses clients les plus proches, assure le conditionnement de gaz en bouteilles et exploite une plateforme logistique pour la région Rhône-Alpes.

Le projet d'extension consiste à ajouter des gaz spéciaux à l'activité logistique, sans conditionnement sur site.

L'activité gaz spéciaux sera séparée du reste de l'activité du site, avec un accès spécifique. Le projet occupera une superficie de 4 800 m² et bénéficiera des mesures de maîtrise des risques déjà existant sur le site.

Le permis de construire a été délivré en janvier 2009. La demande d'autorisation est en cours d'instruction ; l'enquête publique est en cours.

Mr Perrotin fait remarquer que le fait que Linde Gas devienne Seveso seuil haut risque d'avoir une influence sur le PPRT puisqu'il y aura un nouvel établissement à prendre en compte, et craint que cela ne perturbe la procédure en cours.

Mr Foray informe le CLIC que le périmètre d'étude du PPRT ne sera pas modifié, et convient que les aléas devront prendre en compte cette installation. Il précise également que Linde Gas ne devient Seveso seuil haut que par la règle de cumul des rubriques ; aucune rubrique ne justifie à elle seule le classement AS.

Questions diverses

Mr Pageaux demande s'il est possible d'avoir des indications qui pourraient permettre d'anticiper la mise en place du PPRT prévue en 2010 et de débloquer certains projets.

Mr Foray ne peut pas s'engager dans cette voie. Il faudra attendre que le PPRT soit prescrit (définition du périmètre d'études).

Mr Vandenesch fait remarquer qu'il n'y a pas eu de présentation de la société Engrais Sud Vienne, qui est absente.

Présentation de Mme Claudine BRUNEL - SIDPC

Mme Brunel présente les PPI associés aux établissements industriels du CLIC.

Les 3 établissements SEVESO seuil haut de stockage d'engrais ou de produits chimiques situés à **Salaise sur Sanne** près de la plate forme de Roussillon font chacun l'objet d'un PPI approuvé le 3 octobre 2008 :

1°) ENGRAIS SUD VIENNE

Le PPI prévoit 2 périmètres :

- ° P 1 de 726 m de rayon correspondant à une détonation d'ammonitrate
- ° P 2 de 1453 m de rayon prenant en compte les bris de vitres.

Sont concernées les communes de Salaise sur Sanne et Sablons, avec des entreprises dans le P1, et de nombreux ERP dans le P2 surtout dans la zone commerciale.

2°) GEODIS BM

Le PPI prévoit 1 périmètre de 1200 m correspondant à un incendie généralisé des 2 entrepôts.

Les communes de Salaise sur Sanne et Sablons sont comprises dans ce rayon : pas d'établissement scolaire ni de santé, mais quelques habitations, une aire d'accueil des gens du voyage à Sablons, de nombreux ERP et entreprises.

3°) RUBIS STOCKAGE:

Un seul périmètre de 600 m concernant la commune de Salaise sur Sanne ne comprenant aucune habitation ni établissement scolaire ou de santé, mais des entreprises.

Pour ces 3 sites, le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) et le Poste Médical Avancé (PMA) sont situés à CHANAS, foyer d'animation rurale Gaston Beyle.

4°) **Plate forme chimique de Roussillon** regroupant Bluestar Silicones, Rhodia Opérations, Novapex, ADISSEO : le PPI datant de 1994 est en cours de révision.

Une réunion de lancement de la révision du PPI s'est tenue à Salaise le 21 avril dernier sous la présidence de M. le Sous-Préfet. En terme de périmètre de danger, il s'agit du plus important PPI chimique de l'Isère. Son élaboration est longue.

Plus de 250 scénarios d'accidents sont répertoriés.

4 périmètres ont été retenus :

- P 1 de 1200 m
- P 2 de 2500 m
- P 3 de 4000 m
- P 4 de 8400 m

Le P 4 regroupe 37 communes dont 18 en Isère, 11 en Ardèche, 2 dans la Drôme, 6 dans la Loire.

Les consultations des communes sur les enjeux de population et les établissements publics concernés sont encore en cours.

Le nouveau PPI ne sera pas achevé en 2009.

5°) **Plate forme des Roches** à St Clair du Rhône, regroupant Adisseo France et Adisseo PSR :

Le PPI datant du 4 février 1992 sera révisé après celui de Roussillon.

Aucun exercice PPI n'a eu lieu sur l'un de ces sites depuis de nombreuses années.

Il est à noter que la préfecture n'a pas reçu de demande à ce sujet.

Mr Perrotin précise qu'un second PCO peut-être installé sur la commune de Reventin-Vaugris en fonction du sens des vents. Ce sont également les 2 PCO du PPI de la centrale nucléaire.

Présentation de Mr Christian SALENBIER - DREAL

Mr Salenbier présente l'avancement du PPRT pour les établissements de Roussillon et de Salaise-sur-Sanne, qui concerne ces deux communes ainsi que les communes de Péage de Roussillon et Sablons.

Le PPRT a été prescrit par arrêté préfectoral le 6 avril 2009 ; la première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) s'est tenue le 21 avril 2009. Deux réunions publiques se sont tenues à Salaise sur Sanne et à Roussillon en juin 2009.

L'objectif de ces réunions étaient de fournir les premiers éléments relatifs à l'élaboration du PPRT.

Aujourd'hui, les travaux sont en cours au niveau de la DREAL et de la DDE (cartes d'aléas et cartes d'enjeux). Il sera probablement nécessaire de prévoir des investigations complémentaires pour la définition des enjeux. Par ailleurs, la zone grisée (emprise des établissements à l'origine des risques) est en cours de finalisation.

La prochaine étape est la superposition des cartes d'aléas et d'enjeux, et la présentation d'un premier zonage brut aux POA, ainsi qu'une ébauche de stratégie du PPRT sur ces bases, à échéance de fin 2009 ou début 2010.

Mr Pleynet, proviseur du lycée de l'Edit, déplore le blocage des travaux de réhabilitation et de restructuration de son établissement ; il estime que l'état du patrimoine du lycée n'est pas satisfaisant. Il demande qu'une attention particulière soit portée à cet établissement pour ne pas bloquer les améliorations nécessaires.

Mr Salenbier souligne que ce blocage est lié aux zones Z1 et Z2 qui existaient auparavant, et que la mise en place du PPRT permettra de clarifier la situation.

Mme Ximenes note qu'il y a une demande forte quant à l'avancement des travaux d'élaboration du PPRT, et assure l'assemblée qu'elle fera remonter cette information au niveau du Sous-préfet, qui est par ailleurs déjà très attentif à ce sujet.

Mr Berthouard, maire de Roussillon, considère que la prescription du PPRT a permis de débloquent la situation et indique que des rencontres importantes ont eu lieu avec le Conseil général et le Conseil régional pour entamer certaines rénovations d'établissements scolaires.

Présentation de Mr Jacques VANDENESCH – DDTEFP

Mr Vandenesch présente l'avancement de la création du Comité Interentreprise de Santé et Sécurité au Travail (CISST), rendu obligatoire par le loi Bachelot dès lors qu'un PPRT prescrit concerne plusieurs établissements.

Les membres du comité doivent être désignés par les CHSCT des entreprises concernées. La DDTEFP a lancé les consultations et est en attente de compléter la liste pour provoquer la première réunion du comité.

L'objectif de ce comité sera de traiter des problèmes communs et des interactions.

Information des entreprises intervenant dans le périmètre PPI mais en dehors des plateformes chimiques

Mr Foray rappelle la question soulevée par la mairie de Salaise précédemment concernant l'information sur les consignes en cas d'alerte des salariés qui travaillent à l'intérieur du périmètre PPI mais en dehors des établissements Seveso (entreprises extérieures à la zone, chantiers temporaires, ...). Notamment, le cas des autorisations de travaux délivrées par les collectivités locales est évoqué comme une possibilité, ainsi que celui des Permis de Construire délivrés sur le territoire.

Mme Torquet indique que ce type de sujet abordé localement peut utilement être examiné au sein du CIRIMI, cette problématique se posant sur d'autres secteurs concernés par un PPI.

Mme Ximenes, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture, clôture la séance en remerciant les intervenants, et propose que le CLIC se réunisse à une fréquence semestrielle. La prochaine réunion pourrait avoir lieu courant juin 2009.

Elle ajoute que l'association « Vivre ici » a transmis un courrier indiquant qu'elle ne souhaite plus participer aux réunions des CLIS et des CLIC.

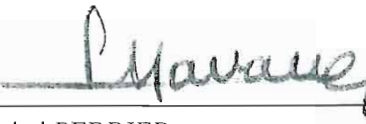
Mme Menguy fait remarquer que le représentant de cette association a été désigné comme représentant du CLIC aux réunions d'association du PPRT.

Mr Foray pense que cette position est temporaire et que « Vivre ici » reprendra sa participation lorsque les différends seront réglés.

P/LE SOUS-PREFET
et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Pascale XIMÈNES

LE SOUS-PREFET



Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL par Michel PERRIER
Société AMARISK – 31 rue de la convention – 38 200 VIENNE - (04 74 54 73 16)

Philippe NAVARRE